



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : cadastre

Question écrite n° 39681

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des agents du cadastre concernant l'avenir des missions de service public dont ils ont la charge. Cette question est également un sujet de réelle préoccupation pour les élus des communes rurales. En effet, la direction générale des impôts préparerait d'importants projets de restructuration dont certains auraient comme conséquence de transférer aux particuliers et aux collectivités publiques des charges actuellement assurées par l'Etat. S'agissant plus particulièrement du cadastre, le Gouvernement ne peut ignorer qu'il remplit un rôle de service public fiscal et foncier indispensable aux collectivités locales, étant rappelé que le plan cadastral est généralement le seul plan à grande échelle dont disposent les communes et plus particulièrement les communes rurales. Il n'est pas envisageable que les géomètres du cadastre ne puissent plus assurer, à l'avenir, la confection des plans neufs ainsi que leur conservation, d'autant que ce travail est la garantie de l'équité fiscale entre les contribuables. Il est donc impératif que le Gouvernement donne rapidement la garantie que les missions topographique, foncière et fiscale assurées par les services du cadastre ne seront pas remises en cause.

Texte de la réponse

Le cadastre aujourd'hui comporte 6 000 agents, qui remplissent deux missions : une mission d'assiette et de recouvrement des impôts fonciers et une mission topographique. Ces deux missions sont indispensables pour l'Etat et pour les collectivités locales. Il n'est pas question de les remettre en cause mais, au contraire, de les conforter. Et c'est le sens de la réflexion qui est actuellement menée par la direction générale des impôts pour adapter les procédés actuels aux nouvelles technologies. Aucun projet n'a été arrêté à ce jour. Les décisions qui seront prises renforceront la mission cadastrale, et les élus seront précisément informés de la teneur et des conséquences de ces décisions.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39681

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2000, page 15

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3260